

Dans le cadre de notre Association confédérale « Pour l'Union des Méditerranéens », le responsable de la délégation par pays est nommé par le Bureau de l'Association. Il reçoit du Président une lettre de mission « Pour valoir ce que de droit ».

Son rôle est :

- d'avoir de bons contacts administratifs, politiques, et commerciaux ;
- de vérifier que le parrainage par les membres de la délégation s'applique à des personnes de valeur. Les membres doivent être majeurs, sauf s'ils font des études supérieures ;
- d'aider le Trésorier de l'Association à collecter les cotisations annuelles de 20 euros, qui servent de participation aux frais. En cas de service important, la cotisation peut être remplacée par une participation en nature, avec l'accord du Bureau. Les cotisations peuvent être utilisées localement pour amortir les frais de fonctionnement de la délégation, tout en en rendant compte au Trésorier.
- de diffuser la notoriété de l'Association par cartes de visite et par affiches de l'UDM, ainsi que celles de Dakerscocode, dont les illustrations sont utilisées dans le « Jeu pédagogique sud-méditerranéen » (ces documents sont disponibles et mis à jour sur le site de l'Association) ;
- de trouver des « arbitres » pour les matchs annuels du jeu pédagogique.
- de susciter d'autres activités, comme l'écologie ...
- de susciter des articles à insérer dans les rubriques « Les Chroniqueurs » si l'auteur est une personne

publique, ou «Les Associés » si l'auteur est une personne privée.